

BERTRY infos

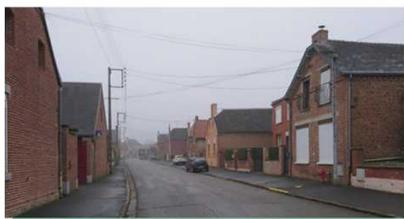


Cérémonie des vœux
Samedi 7 janvier
à 18h à la salle des fêtes

Bonne année 2017



Objectif 0 phyto



Travaux rue Pasteur



Maison médicale



Infos pratiques

Mairie :

tel : 03 27 75 18 02

fax : 03 27 75 14 11

mail : mairiedebertry@orange.fr

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et

de 14h00 à 17h00

Le samedi de 9h00 à 12h00.

SAMU : 15

Sapeur pompiers : 18

Gendarmerie : 17 ou 03 27 85 71 05

(Clary ou Busigny)

Pharmacie de garde :

www.servigardes.fr

Communauté de communes du Caudrésis et du Catésis :

tel : 03 27 75 84 79

site : www.caudresis-catesis.fr

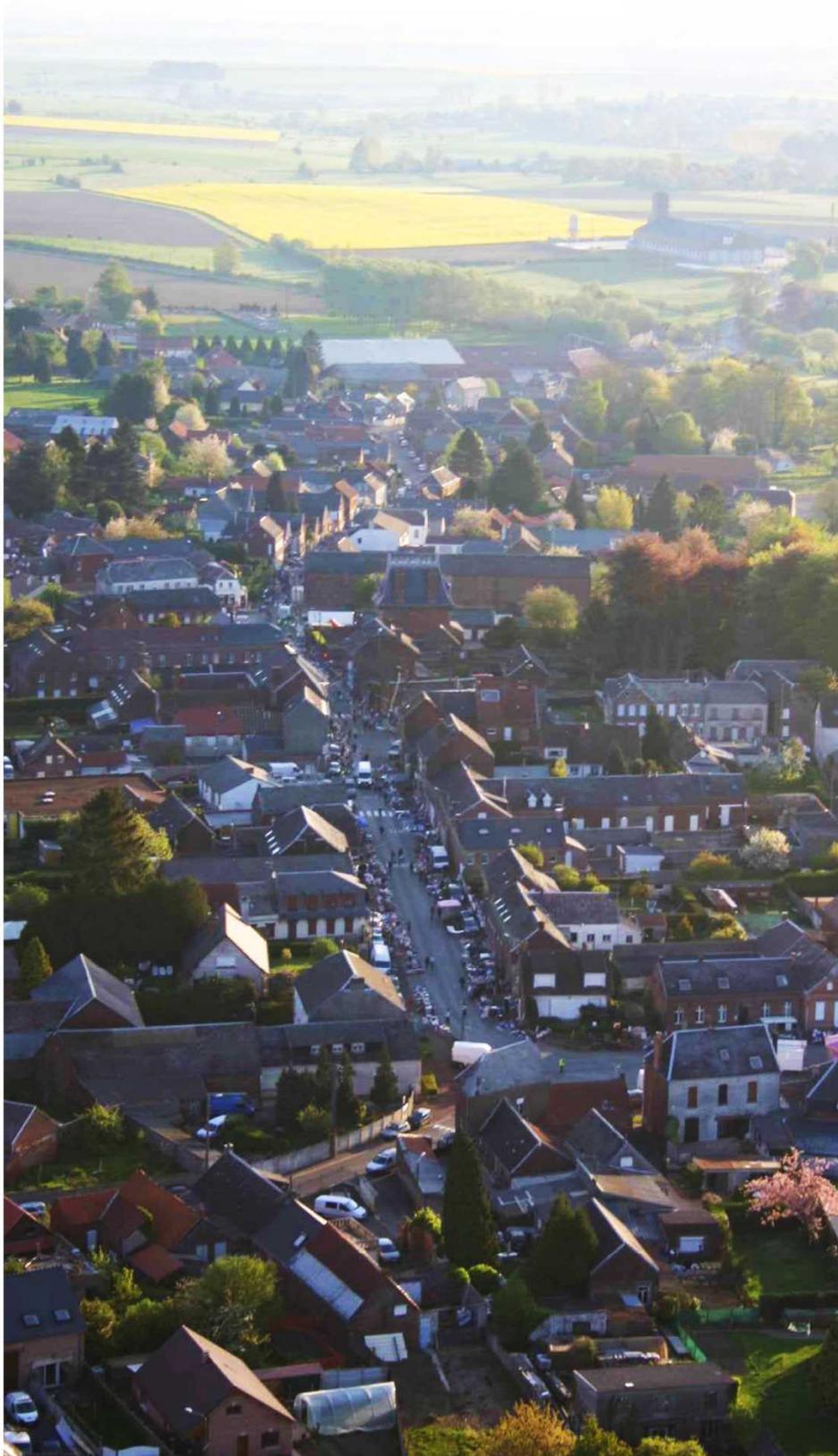
Le site internet de la commune et sa newsletter :

Des articles présentant la «vie» du village paraissent régulièrement sur le site de la commune. Ils sont généralement présentés quelques jours sur la page d'accueil avec parfois un lien vers des photos ou un reportage plus long. Les annonces des manifestations sont également mises en ligne.

Abonnez vous à «la lettre d'information» simplement en cliquant sur «inscrivez vous dès à présent» et remplissez les cases NOM, PRENOM et ADRESSE MAIL et vous recevrez toutes les nouvelles de la commune.



www.bertry.fr



S'il est de tradition de dire qu'une année se termine et qu'une autre commence, j'oserais annoncer que toutes deux ont porté ou porteront du rêve.... Des rêves lancés par nos candidats aux différentes primaires et qui, pour obtenir la médaille, nous font ou feront des promesses qui deviendront encombrantes quelques semaines plus tard.... A la manière d'un président étranger récemment élu, on atténuera ensuite le discours une fois l'investiture obtenue....

Alors devant tous ces débats qui nous sont promis, cette année 2017 s'annonce à juste titre comme une année importante pour notre pays. Une année où il faudra choisir démocratiquement un projet de société pour les cinq années qui viennent bien que ceci ne s'annonce pas si simple au regard de cette nouvelle approche politique.

Mais, heureusement, on ne peut rien changer au passé et l'année 2016 fut assez faste pour notre commune. Elle a vu la concrétisation du projet de maison de santé avec l'accord des dernières subventions, établissement qui pérennisera la présence médicale dans la commune. Un atout de développement pour notre collectivité qui a vu dans ces derniers mois l'ouverture de nouveaux commerces ou de nouvelles activités. Une chance en période de crise mais aussi un signe que notre commune devient attractive et sur ce point, bien des indicateurs nous l'indiquent. Tous mes remerciements vont aux différents acteurs de cette évolution qu'ils soient économiques, associatifs ou privés mais avec mes souhaits que tous les Bertrésiens les soutiennent en cette année nouvelle.

Enfin, nous verrons probablement l'an prochain la rénovation de la rue Pasteur, travaux tant souhaités mais qui perturberont pendant quelques semaines nos habitudes. Une année ne peut, bien entendu, se résumer en quelques lignes et je me permets, avec l'ensemble des membres du Conseil municipal de vous inviter à prolonger ce débat lors de la traditionnelle cérémonie des vœux le samedi 7 janvier à 18 heures dans la salle des fêtes. Un moment de convivialité où nous vous présenterons comme chaque année nos projets, réalistes ceux-là et qui verront très certainement le jour !

D'autres vœux iront bien entendu en direction de celles et ceux qui souffrent, que ces fêtes de fin d'années soient un moment de réconfort et de soutien. Que cette année nouvelle vous apporte la santé, beaucoup de joies en famille et bien entendu le bonheur.

Le Maire,
Jacques OLIVIER

Maison Médicale

Les travaux de la future maison médicale avancent maintenant assez vite et l'on commence à voir la structure du bâtiment.

Après les gros travaux de maçonnerie qui se déroulent depuis près de trois mois, la pose des huisseries extérieures se termine maintenant. En janvier débiteront les travaux d'intérieur, la pose des cloisons avec bientôt une vision plus précise de ce que sera ce futur espace, essentiel pour le bien-être des Bertrésiens.

Depuis l'annonce du démarrage des travaux de la maison médicale, divers professionnels de la santé ont pris contact avec la municipalité pour obtenir divers renseignements... Pour le moment, la maison médicale accueillera les quatre médecins, trois infirmières et un infirmier et les deux kinésithérapeutes. Ces dix praticiens occupent tout le rez de chaussée du bâtiment avec un loyer annuel de 50 000 €uros qui rembourse en totalité l'emprunt engagé par la mairie pour financer ce projet. Ce plan de financement était prévu dès le départ de l'opération et confirme bien que ce projet ne grèvera pas le budget communal.



Une orthophoniste et du matériel médical

En décembre, la commune se portait acquéreur des anciens locaux de la Caisse d'Épargne afin d'y aménager un cabinet pour l'implantation d'une orthophoniste.

Dès que les travaux, entièrement réalisés par les employés communaux, seront terminés, vers la mi-janvier, Mademoiselle Eulalie LEFEBVRE s'installera dans ses locaux et y accueillera ses patients.

La seconde partie du bâtiment qui correspondait aux bureaux de la banque seront occupés par Christophe ENDERLE qui profitera des espaces vitrés pour nous présenter son matériel médical en location.

Deux activités complémentaires à la maison médicale et si tous les contacts que nous avons se concrétisent, il nous faudra envisager un aménagement de l'étage avec une réflexion sur l'accueil de pratiques dites para-médicales et pourquoi pas comme cela avait été envisagé au départ du projet un cabinet type qui nous permettrait d'accueillir des permanences de spécialistes?

CALENDRIER DE COLLECTES 2017

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
01 D	01 M	01 M	01 S	01 L	01 J	01 S	01 M	01 V	01 D	01 M	01 V
02 L	02 J	02 J	02 D	02 M	02 V	02 D	02 M	02 S	02 L	02 J	02 S
03 M	03 V	03 V	03 L	03 M	03 S	03 L	03 J	03 D	03 M	03 V	03 D
04 M	04 S	04 S	04 M	04 J	04 D	04 M	04 V	04 L	04 M	04 S	04 L
05 J	05 D	05 D	05 M	05 V	05 L	05 M	05 S	05 M	05 J	05 D	05 M
06 V	06 L	06 L	06 J	06 S	06 M	06 J	06 D	06 M	06 V	06 L	06 M
07 S	07 M	07 M	07 V	07 D	07 M	07 V	07 L	07 J	07 S	07 M	07 J
08 D	08 M	08 M	08 S	08 L	08 J	08 S	08 M	08 V	08 D	08 M	08 V
09 L	09 J	09 J	09 D	09 M	09 V	09 D	09 M	09 S	09 L	09 J	09 S
10 M	10 V	10 V	10 L	10 M	10 S	10 L	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D
11 M	11 S	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L
12 J	12 D	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M
13 V	13 L	13 L	13 J	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M
14 S	14 M	14 M	14 V	14 D	14 M	14 V	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J
15 D	15 M	15 M	15 S	15 L	15 J	15 S	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V
16 L	16 J	16 J	16 D	16 M	16 V	16 D	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S
17 M	17 V	17 V	17 L	17 M	17 S	17 L	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D
18 M	18 S	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L
19 J	19 D	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M
20 V	20 L	20 L	20 J	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M
21 S	21 M	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J
22 D	22 M	22 M	22 S	22 L	22 J	22 S	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V
23 L	23 J	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S
24 M	24 V	24 V	24 L	24 M	24 S	24 L	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D
25 M	25 S	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L
26 J	26 D	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M
27 V	27 L	27 L	27 J	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M
28 S	28 M	28 M	28 V	28 D	28 M	28 V	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J
29 D	29 M	29 M	29 S	29 L	29 J	29 S	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V
30 L	30 J	30 J	30 D	30 M	30 V	30 D	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S
31 M	31 V	31 V	31 M	31 M	31 M	31 L	31 J	31 M	31 M	31 M	31 D

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

Zone B : Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

Zone C : Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

Les dates des vacances scolaires sont données à titre indicatif, sous réserve de changement.

- Collecte des déchets ménagers
- Collecte des déchets recyclables
- Collecte du verre
- Encombrants

Adresses des déchèteries

BEAUVOIS chemin de Boussières
BETHENCOURT rue Zola
MARETZ rue Eugène Lefebvre
CATTENIERES rue Fiévet
CAUDRY rue de la Sucrerie
CLARY rue de la Gare
LE CATEAU rue de Fesmy
SAINT AUBERT chemin de Villers en Cauchies

Horaires de déchèteries

HIVER :
 Du dernier dimanche d'**octobre** au dernier samedi de **mars**
 Du lundi au samedi de **9h30 à 12h15** et de **13h30 à 17h**.
 Dimanche de **9h à 12h**.

ETE :
 Du dernier dimanche de **mars** au dernier samedi d'**octobre**
 Du lundi au samedi de **9h à 12h15** et de **13h30 à 18h30**.
 Dimanche de **9h à 12h**.

Jours de fermeture hebdomadaire de déchèteries

MARDI : LE CATEAU - SAINT AUBERT
MERCREDI : CAUDRY
JEUDI : BEAUVOIS

Toutes les déchèteries sont fermées les jours fériés

Jours d'ouverture des « Petites déchèteries »

Béthencourt et Marez :
 ouvertes lundi, mercredi, samedi après midi et dimanche matin.

Cattenières :
 ouverte mardi, jeudi, samedi après midi et dimanche matin.

Clary :
 ouverte lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi après midi et dimanche matin.

La Commune lauréate d'un concours national

Trophées des centres-villes et cœurs de métropoles : les lauréats !

Le Courrier des maires et la Gazette des communes remettaient le 29 novembre à Paris leurs premiers trophées récompensant les initiatives locales de redynamisation de centres-villes et de développement des cœurs de métropoles. Logement, vacance commerciale, gestion des flux de transport, attractivité globale : les sept lauréats se distinguent par leur démarche globale, quelle que soit la strate démographique de la commune. **Tout le palmarès**

Centre-bourgs ou grandes villes, périurbaines ou ville-centres de grandes intercommunalités: les sept lauréats des Trophées 2017 des centres-villes et cœurs de métropoles sont représentatifs du tissu urbain. Et se sont distingués par la qualité de leurs réalisations touchant aussi bien au logement qu'à la vacance commerciale sans oublier la pris en compte des flux de transports. Des atouts qui ont convaincu le jury, composé des rédactions du Courrier des maires et de la Gazette des communes, mais aussi de deux associations partenaire de ces trophées, celle des petites villes de France (APVF), et celle représentant les villes moyennes, Villes de France. Autre partenaire et hôte de la cérémonie de remise des prix à Paris, la Fédération nationale de travaux publics (FNTP) faisait également partie du jury FNTP.



« Prix de la vie économique et du commerce de proximité 2016 »

Ville de Cran-Gevrier, pour le projet « La ville qui voit Cran pour ses Commerces »

« Prix du meilleur projet 2016 »

Ville de Chalons en Champagne, pour son « Projet Centre-Ville »

« Prix du centre-ville » (ville de moins de 25 000 habitants)

Ville de Saint-Flour, pour son projet « Saint-Flour, un centre-bourg à partager »

« Prix du centre-ville (ville de 25 000 à 100 000 habitants) – ex-aequo

Communauté d'agglomération du Grand Cahors, pour le projet « Cahors, Coeur d'Agglo »

Ville d'Épinay-sur-Seine, pour son projet « Renouvellement urbain du centre-Ville »

« Prix cœur de métropole / ville de plus de 100 000 habitants »

Ville d'Amiens, pour le projet « Dynamisation du centre-ville d'Amiens »

« Prix coup de cœur du jury »

Ville de Bertry, pour son projet « Braderie brocante monstre » et la réhabilitation d'un bâtiment de l'ancienne brasserie en maison pluridisciplinaire de santé

Dans ce concours, nous nous étions inscrits dans deux catégories : animation de centre ville et réhabilitation de patrimoine en centre ville.

Le jury a particulièrement apprécié notre sincérité et notre spontanéité et nous a accordé « son coup de cœur » Des petits poucets face aux grandes métropoles ou grosses collectivités mais nous avons obtenu ce trophée qui est un gage de confiance pour nos futurs projets et une aide pour nos recherche de financements.



En juin, un premier label nous avait été attribué par Mme la Ministre de l'Environnement

Celui-ci nous accorde des subventions supplémentaires notamment de la part de l'Europe pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. Dans notre cas, nous concentrerons ces aides sur l'école Jules Leroux.

Influenza aviaire

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe et en France dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :



- Confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en boisson de vos volailles.

- Eviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel.

- Ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières.

- Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de deux mois. Au delà de cette période, l'épandage est possible.

- Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE](http://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE)

Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » et Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Pays du **Cambrésis**

DES AIDES LOCALES IMPORTANTES POUR FINANCER VOS TRAVAUX

> isolation toitures et murs, menuiseries, chaudières... pour vos travaux d'économie d'énergie
> rampes, douches pour l'adaptation de l'habitat suite à la perte d'autonomie

C'est nouveau, c'est sur le Cambrésis, c'est pour tous, alors profitez-en !

M. et Mme Z., Le Cateau Cambrésis : « Je souhaite isoler mes combles et le conseiller m'a informé qu'il existait une prime sur le Cambrésis pour m'aider à financer mes travaux, c'est une bonne nouvelle ! »

M. et Mme B., St Hilaire-lez-Cambrai : « Nous avons reçu les subventions prévues pour les travaux de fenêtres et chauffage : 8 863 € de subventions sur 9 743 € de travaux. Nous sommes très reconnaissants pour le suivi, le sérieux et l'accueil toujours très chaleureux. »

Mme L., Mœuvres : « Ma baignoire n'était plus adaptée à ma situation et j'ai pu installer une douche et bénéficier de 80 % de subvention. Ça m'a facilité la vie. »

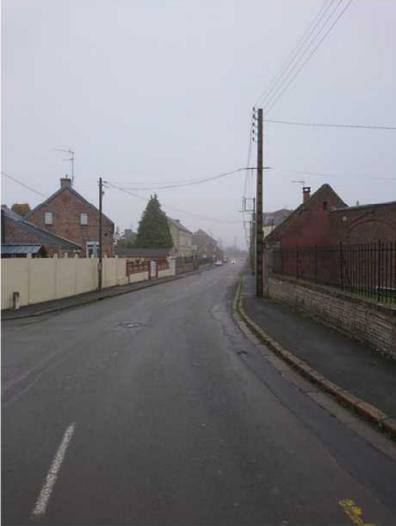
Un accompagnement gratuit pour l'ensemble des ménages du Cambrésis, pour vous conseiller sur votre projet de travaux, et pour la recherche de financement.

Contactez l'Espace Info Energie au 03 62 53 25 18

N'hésitez pas à nous contacter, avant la réalisation de vos travaux

L'Espace Info Energie du Pays du Cambrésis
Florent TANIÈRE • Tél. 03 62 53 25 18
Email : ei.ecambresis@adilnord.fr
1-27 Place Porte Notre Dame, 59400 CAMBRAI
www.facebook.com/habitermieuxencambresis

La rue Pasteur



Après des années de « signalement », le Conseil Départemental s'est enfin décidé à lancer le projet de rénovation de la rue Pasteur. Cette voie étant classée route départementale, c'est donc le département qui assumera le coût de la rénovation de la chaussée et uniquement la chaussée.

Ces travaux débuteraient du carrefour de la Rue Delory pour se terminer au passage à niveau de Troisvilles.

En parallèle, le réseau d'assainissement, l'un des plus anciens de la commune sera refait à neuf. Une opération difficile car les écoulements des eaux ne pourront à aucun moment être stoppés et il est impossible en chaussée de passer une nouvelle canalisation. Les branchements assainissement des différentes habitations seront également remis en état ainsi que ceux de l'eau potable avec le remplacement des tuyaux en plomb.

Avec une diminution de la largeur de la chaussée imposée par les services du Département, les trottoirs seront légèrement élargis afin de respecter au mieux les normes pour le déplacement des personnes à mobilité réduite et de nouvelles bordures seront mises en place.

Des subventions de l'agence de l'eau pour la rénovation de l'Assainissement semblent être acquises et une convention portant sur la rénovation de la chaussée et des trottoirs est en cours de négociation avec le Département.

Elle s'organiserait comme suit : (Sous réserve des signatures finales des partenaires)

Travaux de modification de chaussée financés à hauteur de 70% par le Département

Travaux d'aménagement de trottoirs financés au maximum à 35% dans la limite d'un coût de construction de 30€/m² et 40€/m² pour les extensions.

Renforcement de la chaussée RD98 prise en charge à 100% par le Département

Prise en charge du déplacement de la Borduration à hauteur de 70% par le Département

Si les différents partenaires sont partagés sur le phasage du chantier, tous sont unanimes sur la nécessité de rénover ces deux artères du village. En effet, la municipalité souhaite un phasage du chantier qui s'articulerait en deux périodes à partir du carrefour du parc de la brasserie. Cette méthode permettrait d'éviter un blocage de la circulation sur une période importante notamment sur le tronçon de la rue de la République, axe qui voit passer entre 3 et 4 000 véhicules /jour.

Le second tronçon de la rue Pasteur pourrait être dévié par les plus petites rues que sont la rue Jean de La Fontaine et la rue du 11 novembre. Il faudra s'organiser !



Les dates de réalisation ne sont pas encore connues mais on pense fortement à l'année 2017.

Si des riverains pensent demander un branchement de gaz ou rénover leur devanture, il est fortement conseillé de le faire avant ces travaux.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire mais une réunion publique sera programmée en présence des entreprises dès que les informations seront plus précises.



11 Novembre

Cérémonie du 11 novembre



Ce 11 novembre rappelant le 98ème anniversaire de l'Armistice fut assez émouvant à double titre. Dans un premier temps, Monsieur Daniel GURY, président des Anciens d'Afrique du Nord, lut le message du secrétaire d'état aux anciens combattants, qui nous rappelait les millions de morts et la souffrance de milliers de familles durant ce conflit.

Président de cette association bertrésienne des Anciens Combattants, au regard de son âge et de la fatigue, Monsieur GURY a souhaité céder cette présidence. Monsieur Jacques OLIVIER, maire, remercia pour sa part Daniel GURY de ces longues années à organiser ces manifestations patriotiques et à gérer les dossiers de cette association. Il rappela également à Daniel qu'il avait toujours le petit carton retraçant le déroulement d'une cérémonie et qu'il considérait que ce petit document devait rester en mairie.



Une composition florale fut remise à Mme Madeleine GURY pour le soutien qu'elle apporta à son mari tout au long de ces années.

Les enfants des T.A.P offrirent à Monsieur GURY une grande fresque avec des mains de toutes les couleurs et un grand MERCI en bleu blanc et rouge. Ils se remémorèrent le superbe 11 novembre 2014 où chaque enfant avait déposé une bougie au pied du monument à l'énoncé de chaque nom qui y est inscrit.

La présence régulière des enfants et de nombreuses personnes à cette manifestation nous montrent l'attachement de la population à cette cérémonie. L'on n'oublie pas !

La démocratie, inscrite durablement au cœur de notre vie politique, tend à s'affirmer aujourd'hui dans les relations de travail.

Cette démocratie sociale se manifestera prochainement par la mise en œuvre, auprès des salariés des Très Petites Entreprises (TPE, entreprise de moins de 11 salariés) et des employés à domicile, d'un scrutin national organisé dans chaque région par le Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, qui aura lieu du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017.

Grâce à ce scrutin, les électeurs peuvent choisir de donner du poids à un syndicat et à son programme, notamment dans l'élaboration des conventions collectives, lors de la gestion d'organismes (sécurité sociale, assurance chômage ou organismes paritaires) et pendant les discussions avec l'État sur les grandes réformes sociales.

Vous avez le droit de voter si :

- Vous étiez salarié d'une entreprise de moins de 11 salariés ou employé à domicile en décembre 2015 ?
- Vous avez 16 ans révolus à l'ouverture du vote
- Quelle que soit votre nationalité.

L'inscription sur la liste électorale est automatique

- Vous pouvez vérifier que vous êtes bien inscrit sur : election-tpe.travail.gouv.fr
- Vous pouvez vérifier également sur ce site, les informations sur votre inscription. Elles figurent aussi sur la lettre qui a été envoyée en septembre à tous les électeurs.

**VOUS TRAVAILLEZ
DANS UNE ENTREPRISE
DE MOINS DE 11 SALARIÉS
OU ÊTES EMPLOYÉ À DOMICILE ?**

VOTEZ !

POUR ÊTRE MIEUX REPRÉSENTÉ, CONSEILLÉ, DÉFENDU

ÉLECTION SYNDICALE TPE

Sur internet ou par courrier,
du 28 novembre au 12 décembre 2016

election-tpe.travail.gouv.fr

Pour plus d'informations en Hauts-de-France
contactez le 03 74 00 40 00

Objectif 0 phyto



Depuis le Grenelle de l'Environnement, la réglementation sur l'usage des pesticides est devenue de plus en plus stricte. En janvier 2017, les produits phytosanitaires seront interdits dans les espaces verts. Il en sera de même dans vos jardins en 2019.

L'objectif de cette action est bien évidemment la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Mais cela demande de redéfinir nos techniques de désherbage en ville et de changer notre regard sur les «mauvaises herbes».



De nouvelles techniques de désherbage

L'interdiction des produits phytosanitaires (pesticides et herbicides) implique un changement de travail des équipes des services techniques municipaux. De nouvelles alternatives de désherbage devront être développées.

Mais cela n'est pas sans conséquences en terme de coût (humain et technique) et de temps.

En effet, le désherbage manuel ou thermique requiert énormément de temps. Quant au désherbage mécanique, il nécessite l'acquisition de matériel

Vous aussi, préparez-vous au zéro pesticide

Les pesticides seront interdits dans les espaces verts dès 2017, et dans les jardins en 2019, alors pourquoi ne pas adopter dès aujourd'hui de nouvelles techniques de désherbage...

- De l'eau bouillante pour désherber allées et trottoirs. Afin d'éviter le gaspillage, sachez que vous pouvez même utiliser l'eau de cuisson de vos pâtes ou pommes de terre.

- Des plantes couvre-sols pour vos massifs et parterres. Pour limiter la pousse des plantes indésirables, pensez également au paillage. Une bonne épaisseur d'herbe de tonte séchée vous évite d'utiliser des herbicides au pied de vos arbres ou dans votre potager.

- Favoriser les équilibres naturels entre ravageurs et leurs ennemis naturels (coccinelle, syrphes...) en multipliant les variétés de fleurs, haies, arbustes et plantes potagères.

Notre commune s'engage



Elections 2017

DEUX SCRUTINS IMPORTANTS



Elections **PRÉSIDENTIELLES**
1er tour **23 AVRIL** - 2nd tour **7 MAI**



Elections **LEGISLATIVES**
1er tour **11 JUIN** - 2nd tour **18 JUIN**

VOUS VENEZ D'ARRIVER A BERTRY

Si vous voulez voter à Bertry en 2017, inscrivez vous avant le **31 décembre 2016**

SI VOUS N'ÊTES PAS INSCRIT(E) SUR NOTRE LISTE ELECTORALE

Il vous appartient de la faire jusqu'au samedi 31 décembre 2016, en mairie muni(e) d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile (facture de téléphone fixe ou d'électricité, avis d'imposition ou quittance de loyer).

VOUS VENEZ D'AVOIR 18 ANS OU AUREZ 18 ANS AVANT LE 18 FEVRIER 2017

Comme le prévoit la loi, le service élections procédera à votre inscription d'office avant le 31 décembre 2016.
Si ce n'est pas le cas, contactez la Mairie avant le 31 décembre 2016

Téléthon 5302,16€

Téléthon



De nouveaux commerces

Après l'installation fin Août de Virginie Selon qui a ouvert un magasin de vêtements hommes/femme et accessoires baptisé Nini'styl. (Voir sa page facebook) au 8, rue Pasteur à BERTRY 06 70 57 55 37



C'était en septembre Mickaël LAMOURET qui s'installait dans ses locaux proches de l'école maternelle avec l'enseigne « LE POELON BERTRESIEN », et le site : <http://www.le-poelon-bertresien.fr/>
Le Poëlon Bertrésien 29, rue de la République à BERTRY 06 44 26 24 08



Et dans les tous prochains jours l'ouverture d'une auto-école dans les locaux proches de l'ADMR sur le parking de la salle de sports.



Nous leur souhaitons beaucoup de visites, un bon chiffre d'affaires et pourquoi pas une expansion dans les années qui viennent.

Que tous les Bertrésiens profitent de cette proximité, Pourquoi aller chercher ailleurs ce que l'on a sur place ? Au moment où d'autres communes se plaignent de la fermeture de leurs boutiques.

SOUTENONS NOTRE COMMERCE LOCAL !

Une nouvelle quinzaine commerciale est en préparation, la braderie brocante l'est également, pensez à rencontrer nos commerçants et artisans pour vos projets ou vos achats. Ce sont les premiers partenaires de la vitalité économique de la commune....

Nos joies, nos peines

Les naissances :

CERUSO Inés	2 janvier	St Quentin
PETERS Elio	21 avril	Le Cateau-Cis
VERGER Léana	29 avril	Cambrai
DUMOTIER Alice	5 mai	Valenciennes
WARENGHIEN Lery	7 mai	Valenciennes
LEFEBVRE Sacha	7 juin	Le Cateau-Cis
LEFEBVRE Laurent	9 juillet	Le Cateau-Cis
MERESSE Maëlyne	25 juillet	Cambrai
CLAISSE Calvyn	31 août	Le Cateau Cis
PARFAIT Eléo	12 septembre	Valenciennes
DONNEZ Gabin	21 septembre	Cambrai
COLOMBIER Noé	13 octobre	Cambrai
POULAIN Camille	15 octobre	Cambrai
SEGUIN Gabin	17 octobre	Cambrai
DUFIEF Wyatt	22 octobre	Le Cateau-Cis
TROTTEIN Zoé	31 octobre	Le Cateau-Cis
HERBIN Mélynn	4 novembre	Cambrai
HERBIN Elise	15 novembre	Cambrai
LOUBRY Margot	16 novembre	Le Cateau-Cis
DUPONT Léa	3 décembre	Le Cateau-Cis



Les mariages :

MERESSE Grégory	et	CARTIGNIES Cindy	14 mai
LASSELLE Geoffroy	et	DROCOURT Angélique	16 juillet
DROUVIN Julien	et	BOUCHER Laura	16 juillet
FONTAINE Christopher	et	WILLERVAL Audrey	16 juillet
RAMETTE Jean-Luc	et	VATIN Nicole	20 août
GABET Thomas	et	GAVE Amélie	3 septembre
DRECQ Nicolas	et	FERAY Jessy	10 septembre



Les décès :

LEFEBVRE Daniel	31 janvier
DHIEUX Paule	1 février
LEFEBVRE Céleste	7 février
BOURLARD Eliane	9 février
COLLERY Philippe	11 février
CAVIGNAUX Geneviève	14 février
CARRE Arsène	14 mars
CASTEGNARO Félicita	15 mars
CARRON Emilie	18 mars
DHENRY Andrée	28 avril
DECAMP Gisèle	31 mai
ARMANT Bernard	2 juin
GLADIEUX Dominique	14 juillet
VASSAUX Jean	17 juillet
COURTOIS Marie	22 septembre
MAIRESSE Géry	24 septembre
DUBOIS Roger	6 octobre
FONTAINE Jean-Pierre	8 octobre
MERESSE Aimée	10 novembre
FRUIT Gérard	14 novembre
TAMBOISE Danielle	9 décembre
GERHARTZ Agnès	12 décembre
MEGUEULE Guy	14 décembre
BASIN Christiane	15 décembre
STEPHAN Didier	18 décembre





*Monsieur Jacques Olivier, Mairie,
et l'ensemble des membres du
Conseil Municipal
vous présentent leurs meilleurs voeux pour
cette année nouvelle.*

*Ils vous prient d'honorer de votre présence
la traditionnelle cérémonie de présentation des
Voeux du Maire qui se déroulera*

*Le samedi 7 janvier 2017 à 18 heures
à la salle des fêtes.*